

Écully, le 09/05/2025

CLÔTURE DE L'OFFRE AU PUBLIC DE TITRES PARTICIPATIFS (prospectus n°25-037)

La société Les 3 Colonnes du maintien au domicile, société coopérative d'intérêt collectif de forme société anonyme (la « **SCIC** »), spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables, au moyen de viager solidaire, a ouvert le 17 février 2025 une offre au public de ses titres participatifs, qui a fait l'objet :

- d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 14 février 2025 sous le numéro 25-037, composé notamment du document d'enregistrement relatif à la SCIC approuvé par l'AMF le 7 mai 2024 sous le n° R. 24-008, tel que modifié par deux suppléments (supplément n°24-457 approuvé le 4 novembre 2024 et supplément n° 25-119 approuvé le 28 avril 2025),
- et d'un supplément à ce prospectus, approuvé par l'AMF le 28 avril 2025 sous le n°25-119.

Pour rappel, cette opération consistait en une offre au public de titres participatifs de la SCIC pour un montant maximum de 10.000.000 €, représentant 20.000 titres participatifs d'une valeur nominale de 500 euros chacun.

Le 5 mai 2025, à 23h59 (heure de Paris), la période de souscription de cette offre au public de titres participatifs a été clôturée. Le montant total des souscriptions aux titres participatifs offerts s'est élevé à 4.726.500 € soit 9.453 titres participatifs d'une valeur nominale unitaire de 500 €, nouvellement émis.

Conformément au paragraphe 5.2.2 du prospectus susvisé, les demandes de souscriptions ont été enregistrées dans l'ordre chronologique de réception des souscriptions par Invest Securities.

La date de règlement-livraison et d'émission des titres participatifs est effective le 9 mai 2025.

Le résultat de l'Offre est conforme au plan de développement de la SCIC, qui se poursuit avec le projet d'ouverture d'une nouvelle offre au public de parts sociales pour un montant maximum de 40.000.000 €, représentant 800 000 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros chacun, dont le projet de prospectus sera prochainement soumis à l'approbation de l'AMF.